



# GMHL

GRUPE MAMMALOGIQUE  
ET HERPÉTOLOGIQUE  
DU LIMOUSIN



# LA MÉDIATION FAUNE SAUVAGE

## Rapport d'activité 2015

Avril 2016

Étude réalisée grâce aux financements de :



R É G I O N  
AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTES

CORREZE  
Conseil Général

conseil  
général  
HAUTE-VIENNE  
la solidarité, un choix

**Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin**

ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE  
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Couverture :

*Pipistrellus sp.* – Carine RABATELLE ;

Bâche suspendue servant à protéger les biens et personnes des salissures produites par une colonie de chauves-souris – Antoine ROCHE ;

*Vipera aspis* immature – Guy LABIDOIRE.

Rédaction : Antoine ROCHE et Gaëlle CAUBLLOT

# SOMMAIRE

Sommaire .....	1
Introduction .....	2
I. LES ACTIONS MFS EN 2015 .....	3
A. Veille téléphonique .....	3
B. Inventaire des ouvrages d'art .....	9
C. Sensibilisation.....	9
D. Tentative de réduction des collisions routières .....	10
E. Formation de médiateurs faune sauvage en Limousin .....	10
II. ACTIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA MFS POUR L'ANNEE 2016.....	11
A. Les interventions .....	11
B. La communication .....	11
C. La veille téléphonique .....	11
D. Tables rondes des Médiateurs de France .....	12
Conclusion.....	12
Annexes.....	13

# INTRODUCTION

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin et le Conseil Régional du Limousin ont su faire confiance au G.M.H.L pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent (mammifères, reptiles et amphibiens).

Cette action connaît un succès de plus en plus important depuis sa mise en place, les appels et les sollicitations concernant la faune sauvage sont de plus en plus nombreux.

Les actions du médiateur, telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- élaborer un document de sensibilisation auprès du grand public sur la faune sauvage de proximité afin de mieux faire connaître et faire comprendre les besoins des espèces et leur utilisation de nos bâtiments ;
- mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et penser les éventuels problèmes ;
- évaluer l'impact des activités humaines, et notamment du trafic routier sur la faune sauvage et proposer des mesures, d'évitement, de réduction ou de compensation.

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage (MFS) permet de mieux faire connaître ces espèces et de réaliser des actions concrètes pour leur protection et leur conservation. L'ensemble de ces objectifs convergent vers une meilleure harmonie «Homme-Environnement» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

# I. LES ACTIONS MFS EN 2015

## A. Veille téléphonique

**Objectif** : Réponse aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage ; déplacements auprès des personnes qui subissent certaines nuisances et qui demandent des conseils en aménagement pour les atténuer ; réponses à des questions traitant des reptiles, mammifères et amphibiens ; convention de préservation des colonies de chauves-souris.

**Actions réalisées** : Actions réalisées toute l'année. Le GMHL recense 95 contacts au 31 décembre 2015, donc 15 de plus qu'en 2014. L'origine de cette augmentation est multifactorielle :

- Accroissement du nombre d'utilisateurs d'internet ;
- Les plaquettes et autres support de communication émis par le GMHL, SOS Faune Sauvage et la SEPOL participent de l'augmentation de leur visibilité par le public ;
- La canicule a poussé plus de serpents à rechercher la fraîcheur des habitations ;
- La forte chaleur incite également les chiroptères à se déplacer d'avantage dans les parties basses des cloisons (repli thermique) et donc plus près des pièces occupées. Cela accroît donc les risques de rencontres, ainsi que les bruits entendus au travers des cloisons ;
- Il existe aussi des variables aléatoires : probabilités de rencontres, acceptation de la cohabitation changeant selon les personnes, etc.

### 1. Localisation des appels

Plus de la moitié des appels (56%) proviennent de la Haute-Vienne, comme les années précédente. La Corrèze représente 13% des appels et la Creuse 15%. Ces chiffres sont proches de ceux des années antérieures. A Noter que tout de même 10% d'appels proviennent d'autres régions (cf. figure 1). Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes, probablement grâce à l'accroissement de la facilité d'accès à internet et donc à nos coordonnées téléphoniques et électroniques.

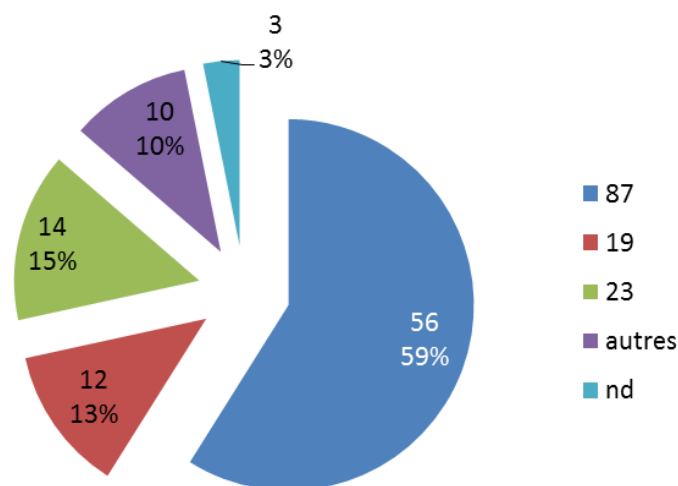


Figure 1 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements -GMHL 2015

## 2. Espèces concernées par les appels

- Chiroptères** : les chauves-souris représentent toujours la majorité des appels (57%) quoique légèrement inférieur aux 2 années précédentes. Le groupe d'espèces le plus fréquemment trouvé est celui des pipistrelles (non déterminées au niveau spécifique car presque toujours dissimulées). La Sérotine commune et le Petit Rhinolophe sont tous deux présents dans 8 cas. D'autres espèces, moins fréquentes, comme le Grand Rhinolophe, l'Oreillard roux, le Grand murin ont eu le « mauvais goût » de gîter en habitation. Les espèces de fissures (fissuricoles) dont les pipistrelles et sérotines sont celles qui posent le plus de difficulté à traiter puisqu'elles ont une grande capacité à occuper les endroits les plus inaccessibles. De plus, les sérotines cumulent ce « défaut » avec le fait que leur relative grande taille provoque des nuisances plus importantes que les pipistrelles : bruits causés par les déplacements dans les cloisons ainsi que les cris, salissures et odeurs.
- Serpents** : les serpents sont la deuxième cause la plus fréquente d'appels (10%). Leur très mauvaise réputation suscitent peur excessive, phobie et donc des questionnements à minima, voire un souhait de les chasser.
- Mustélidés** : En 2015, les appels pour des problèmes de cohabitation avec le blaireau sont constants par rapport à 2014, mais en augmentation par rapport aux années antérieures (5% contre 1% en 2013). La loutre est concernée dans un cas de prédation dans une pisciculture, suite du travail débuté en 2014 à Vignols. Le PRA Loutre Limousin classe la médiation auprès des pisciculteurs comme une priorité 1 (très forte) du fait de la fréquence du mustélidé dans la région. Le temps salarié consacré à cette affaire ainsi que l'aménagement de la pisciculture sont entièrement pris en charge par le PRA et non par l'action MFS. La fouine a provoqué 4 appels en 2015, souvent pour des problèmes de dégradation de l'isolation des combles et de bruits.
- Tortues** : Ce ne sont évidemment pas des problèmes de cohabitation qui amènent le public à nous appeler pour des tortues, mais des signalements d'espèces soient invasives

(Tortue de Floride), avec demande de la pertinence de gérer ou non l'espèce, soit protégées. Dans ce cas, ce sont des rapatriements vers des structures ayant les autorisations de détention qui sont organisés.

- **Rongeurs** : les appels concernant les loirs sont quasi constants depuis 2013 (3%). Deux cas d'écureuil ont suscité des interrogations quant aux risques de les voir nicher dans le bâti, et les dégradations qui pourraient y être commises.

Les autres sujets sont anecdotiques en 2015 (hérisson, création/réhabilitation de mares, grenouilles, ragondins).

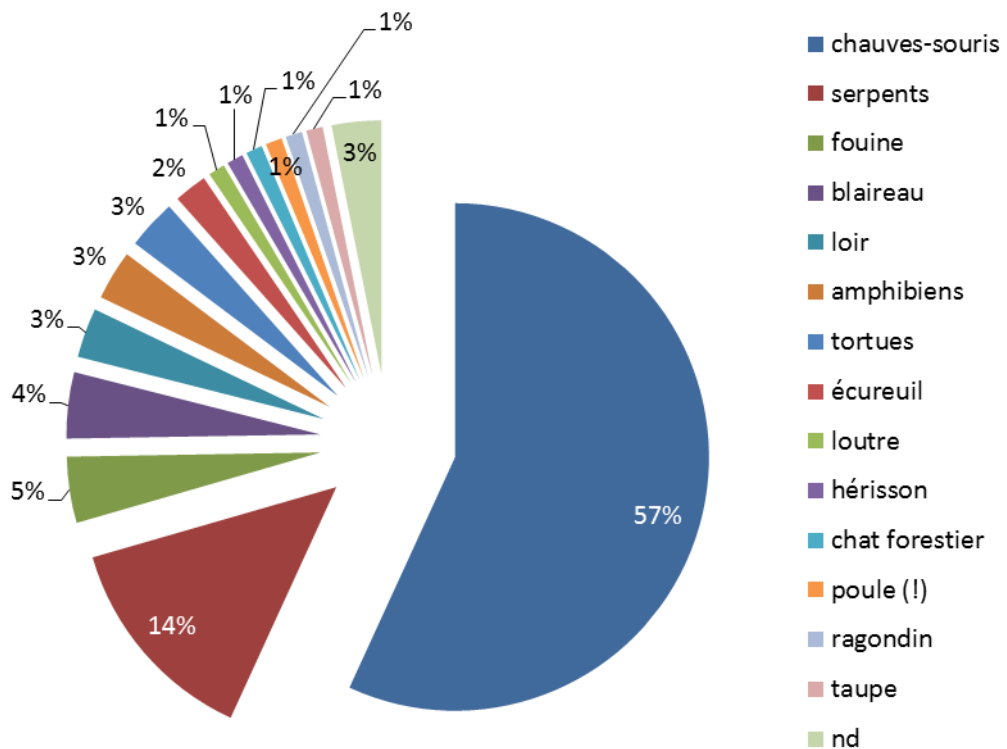


Figure 2 : Répartition des appels reçus en fonction des espèces - GMHL 2015

### 3. Origine de l'information

La plupart des appelants par téléphone ne nous communiquent pas par quel moyen ils ont eu connaissance de notre action (60%). Le site internet du GMHL est la première source d'appels puisqu'il dirige 11% des contacts dont nous connaissons l'origine. Le bouche à oreille (adhérents, ancien appelant, visite du GMHL à l'occasion d'une autre étude) représente 10% des appels. Comme les années précédentes, de nombreux appels transitent encore par le centre nature La Loutre (LNE), structure à l'origine de la MFS en Limousin (8%). Les communes sont régulièrement sollicitées par des particuliers rencontrant des problématiques de faune sauvage sous leur toit. Puisque le GMHL adresse ses supports de communication à toutes les communes limousines, une partie des mairies redirige les appelants vers le GMHL et ses sous-traitants en matière de MFS. Les partenaires du GMHL

(CEN Limousin, ONCFS, RNN, communes...) orientent efficacement les appels reçus. (cf. fig.3)

La très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone en 2015 (80% des cas). Il faut ajouter que l'usage d'internet semble en augmentation puisque les contacts par mail sont passés de 7% en 2014 à 18% en 2015. Deux personnes se sont déplacées au local du GMHL. (cf. fig.4).

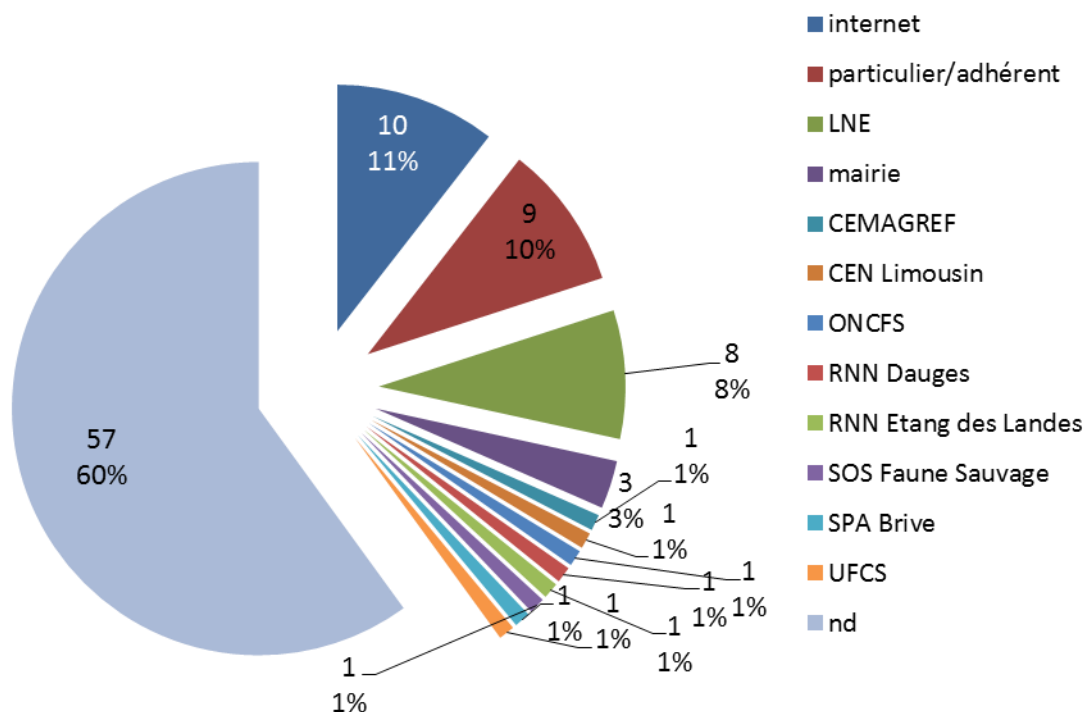


Figure 3 : Répartition des appels reçus en fonction de l'origine de l'information - GMHL 2015

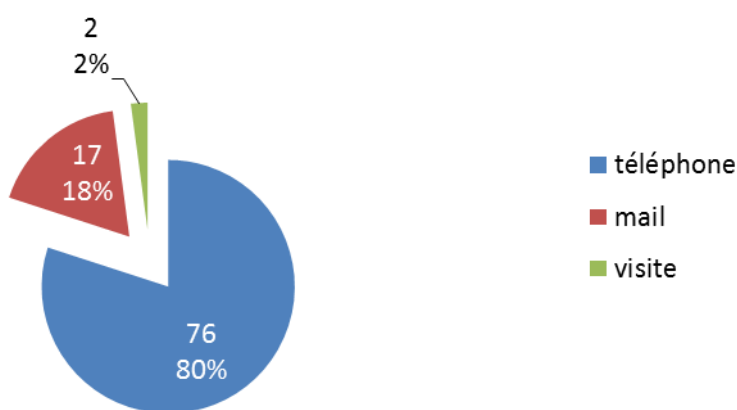


Figure 4 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication - GMHL 2015



#### 4. Répartition temporelle des communications

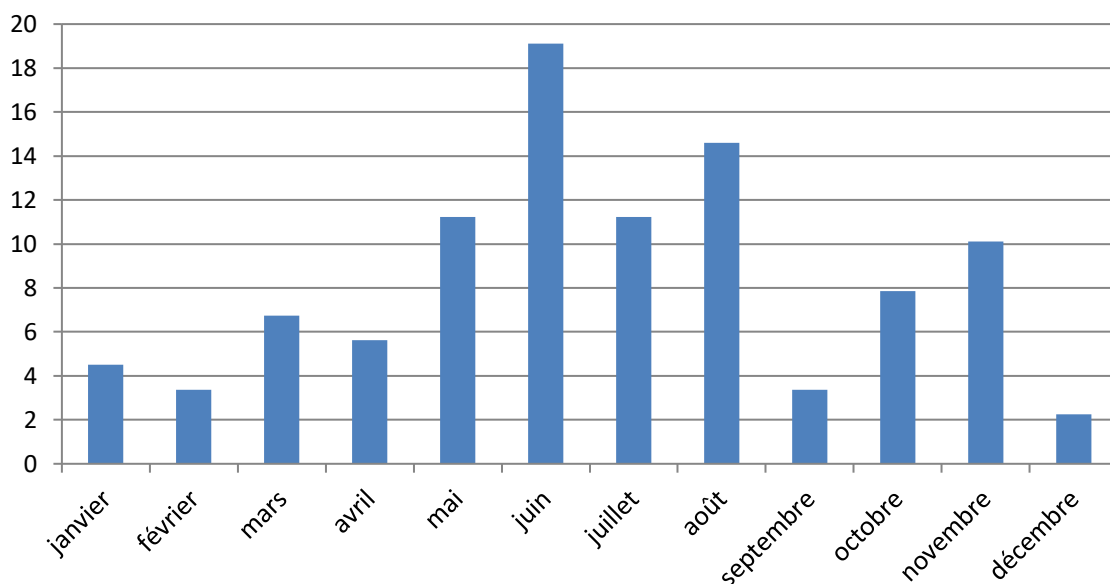


Figure 5 : Répartition des appels reçus tout au long de l'année, en pourcentage - GMHL 2015

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe un « SOS Chauves-Souris », le nombre d'appels augmente dès le mois d'avril, ce qui correspond à l'arrivée des chauves-souris dans les colonies de reproduction. Le pic de médiation survient en été (pleine période d'activité des animaux) jusqu'au milieu de l'automne (déplacement des chauves-souris et des reptiles vers les zones d'hibernation) (cf. fig.5).

Le nombre de communications annuel moyen est de 77. Le nombre d'appels annuel est relativement stable depuis 2010. Toutefois, lors des années de canicules, les demandes sont plus nombreuses : 2012, et dans une moindre mesure 2015. (cf. fig.6).

Sur les 95 cas traités en 2015, 28 visites à domicile ont été effectuées car nécessaires. Durant l'année 2015, il n'y a eu aucun aménagement financé dans le cadre de l'activité de MFS.

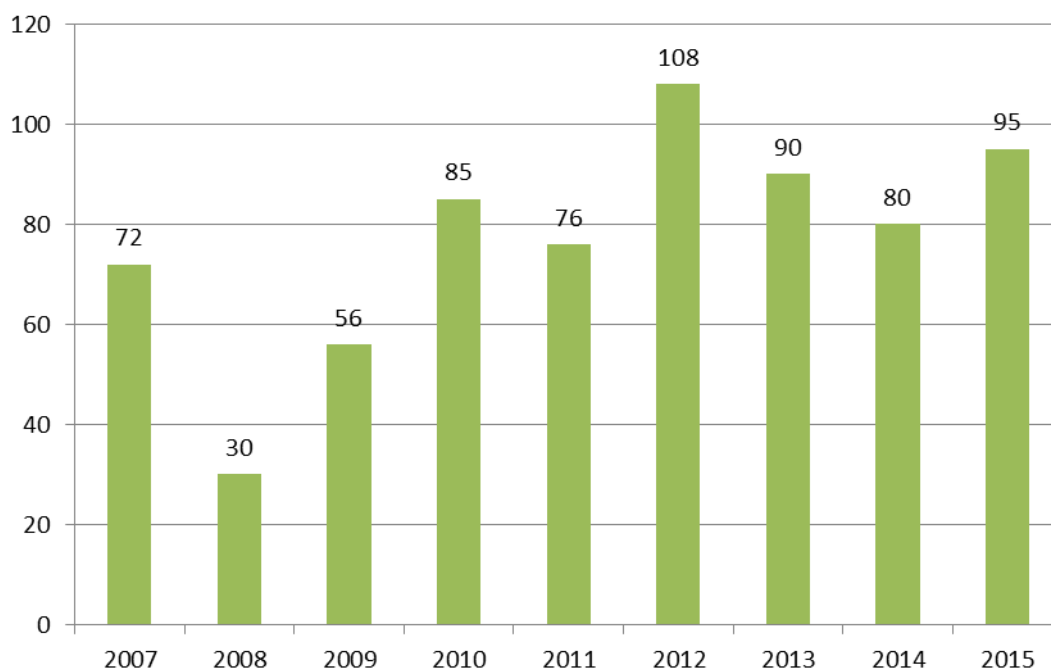


Figure 6 : Nombre d'appels reçus depuis 2007 - GMHL 2015

## 5. Attitude des appelants

L'attitude des appelants est déterminante dans la bonne marche d'une médiation. Régulièrement confondue avec un service de dératisation, la médiation cherche avant tout à concilier la présence des animaux avec la vie des humains de manière plus harmonieuse. Une coopération des appelants est alors impérative.

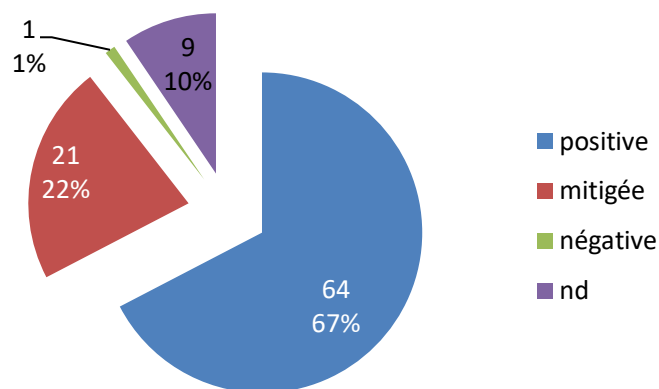


Figure 7 : Attitude des appelants - GMHL 2015

Dans 10% des cas, nous ne pouvons pas rigoureusement évaluer le niveau d'implication des requérants, et la confiance à apporter à leurs propos, puisqu'il s'agissait uniquement de communications écrites.

Les deux tiers des personnes contactant le MFS présentent une attitude positive (souhaitent conserver les animaux en aménageant les parties occupées, ou les faire fuir sans les blesser, etc.).

Environ 22% souhaitent que les animaux s'en aillent définitivement et ne sont pas totalement enclins à faire des efforts afin de régler leur problème de cohabitation. Seulement 1% pose de réels problèmes (comportement agressif, menace de tuer les animaux) et ne peut pas être aidé, faute de coopération. Ces personnes souhaitent en général des dédommagements financiers car ils estiment avoir subi un préjudice dû à une espèce protégée (les associations sont alors désignées comme responsables des dégâts) ou ne comprennent pas qu'il est interdit de déplacer des espèces protégées (l'humain ayant priorité).

## B. Inventaire des ouvrages d'art

**Objectif** : Contact avec les structures départementales et communales chargées de la réfection des ponts mais aussi de l'entretien des chaussées pour mettre en place des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. Inspection systématique des ouvrages d'art avant réfection et localisation des interstices comportant des chiroptères ou autres animaux fréquentant les ponts.

**Actions réalisées** : Collaboration en cours avec le Conseil Général de la Creuse et le Conseil Général de la Haute-Vienne concernant les travaux de réfection des ouvrages d'art. Les services Aménagements et Ouvrages d'art des deux conseils généraux fournissent au GMHL la liste des ouvrages en réfection au cours de l'année. Ils s'engagent également à avvertir le GMHL en cas de travaux non programmés.

Chaque pont prospecté fait, depuis 2011, l'objet d'une fiche descriptive précise avec photographies. Les données recueillies sont ensuite transmises aux services compétents. Ces fiches indiquent les dates de passage, la présence de chauves-souris (ou de gîtes favorables), de Loutre d'Europe ou d'autres espèces. Elle indique également quels aménagements pourraient favoriser l'installation ou la conservation de ces espèces. Mais, en 2015, la réfection d'aucun pont n'a été signalée à l'association.

## C. Sensibilisation

**Objectif** : Sensibiliser la population sur les espèces menacées et le rôle de chacun dans leur préservation.

### Actions réalisées :

- Participation à des manifestations publiques (Fête de la Nature, Quinzaine de la Biodiversité, fête des Croqueurs de Pommes, 2 conférences sur l'anticipation du retour du Loup gris en Limousin...).
- Entretien pour un article sur l'activité de MFS dans le Populaire du Centre et la Montagne ([http://www.lepopulaire.fr/limousin/actualite/2015/12/28/des-mediateurs-pour-reconcilier-hommes-et-animaux-sauvages-en-limousin\\_11720800.html](http://www.lepopulaire.fr/limousin/actualite/2015/12/28/des-mediateurs-pour-reconcilier-hommes-et-animaux-sauvages-en-limousin_11720800.html))
- 2 interventions de sensibilisation des agents de la DIRCO portant sur la faune sauvage et les infrastructures routières (cause des collisions, aménagements, raisons de participer à l'étude développée dans le paragraphe suivant).

## D. Tentative de réduction des collisions routières

### Objectifs :

- évaluer l'impact des activités humaines du trafic routier sur la faune sauvage et proposer des mesures, d'évitement, de réduction ou de compensation.
- Ce fut une expérimentation sur un district de la DIR, ayant pour but de savoir si des agents pourraient être des observateurs efficaces des zones accidentogènes

### Actions réalisées :

Cette action a été réalisée en collaboration étroite avec la SEPOL à chaque étape.

- élaboration d'un protocole de relevé de mortalité animale sur le réseau du district de Limoges de la DIR Centre Ouest, en concertation avec ses agents. Il est demandé aux patrouilleurs de noter le lieu, la date, et si possible l'espèce ou le groupe d'espèces de chaque cadavre pour ensuite pour faire ressortir les points les plus dangereux ;
- création de fiches de saisie, et d'un guide simplifié d'identification de la faune sauvage pouvant être impactée à destination des agents de la DIRCO ;
- 24 demi-journées de patrouilles spécifiques SEPOL+ DIRCO ou GMHL+DIRCO sur la N141

Trois secteurs présentent un taux de mortalité par Km linéaire environ deux fois supérieure à la moyenne :

- Le long du hameau des Séguines, PR 61
- Echangeur la Croix de la Vergne, PR 54
- 3 bassins et 1 PI entre les PR 49 et 50

L'étape suivante de cette collaboration avec la DIRCO consiste à rechercher in situ des solutions d'aménagements permettant de réduire cette mortalité.

Malheureusement, malgré les 2 interventions de sensibilisation et la présence régulière du GMHL ou de la SEPOL auprès des agents de la DIR, peu d'entre eux ont pris le temps de renseigner les fiches de saisie. La généralisation des relevés de mortalité effectués par les agents de la DIR semble donc compromise.

## E. Formation de médiateurs faune sauvage en Limousin

**Objectifs :** créer un réseau de médiateurs faune sauvage locaux. Cela permettra de se déplacer chez un plus grand nombre de requérants. Les conseils seront ainsi plus précisément adaptés aux problèmes. Aussi, l'appelant se sentira plus considéré, or l'empathie et l'écoute jouent énormément sur la réceptivité de l'appelant.

**Actions réalisées :** La première formation de médiateurs faune sauvage à destination de bénévoles : une formation des bénévoles s'est déroulée toute la journée du 19 mars 2016 dans les locaux du Centre Nature La Loutre, divulguée par Gaëlle CAUBLOT (en tant qu'ancienne médiatrice) et Antoine ROCHE. L'étape suivante consiste à effectuer des médiations en binôme avec un bénévole afin de les imprégner, de leur transmettre certaines astuces de la médiation, et de les entraîner pour qu'ils puissent gérer des cas en autonomie.

## II. ACTIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA MFS POUR L'ANNEE 2016.

Il est envisagé de poursuivre les actions entamées en 2015 et de développer certains axes, notamment :

### A. Les interventions

Le GMHL souhaite intervenir auprès des centres de formation aux métiers des bâtiments (AFPA de Limoges, LMB Felletin...) et de certains corps de métiers fréquemment confrontés à la faune sauvage tels que les vétérinaires, les techniciens de la SNCF, etc. Des formations/sessions d'information pourraient être dispensées au personnel en contact avec les serpents ou les chauves-souris, notamment.

### B. La communication

Le GMHL développera la partie MFS de son nouveau site internet en y insérant des pages sur les chauves-souris présentes dans les bâtiments (publics comme privés) ainsi que sur les autres espèces fréquemment rencontrées dans ou en bordure des habitations. Un nombre relativement important d'appels étant passés suite à consultation du site, il s'avère que celui-ci joue un rôle prépondérant dans l'information au public. Le site pourra présenter également des modèles de nichoirs, d'installations dans les greniers, etc.

En 2016, le GMHL souhaite continuer à travailler avec la SEPOL et SOS Faune Sauvage afin de créer et d'harmoniser un pôle médiation couvrant toutes les thématiques (ou presque). Des actions communes pourront être entreprises comme l'information aux communes quant à l'accès aux clochers à la faune sauvage, la prise en compte de la faune dans le patrimoine bâti, etc.

Enfin, un projet est en cours de réalisation au niveau national afin d'informer les élèves des écoles vétérinaires, futurs acteurs de terrain importants dans les questions de cohabitation avec la faune sauvage. La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères et la Société Herpétologique de France pourraient collaborer à la réalisation d'une plaquette d'information sur les espèces sauvages protégées et peut-être organiser des interventions auprès des étudiants des différentes écoles vétérinaires de France. Cette réflexion est issue d'une proposition du GMHL et d'une enseignante de l'école vétérinaire de Nantes.

### C. La veille téléphonique

Le GMHL souhaite continuer la mise en place d'un réseau de bénévoles pouvant intervenir dans les secteurs éloignés de Limoges. Ces bénévoles et d'autres continueront d'être formés aux questions de la Médiation Faune Sauvage, en particulier celles des

aménagements. Cette méthode devrait permettre d'apporter une assistance encore plus adaptée et personnalisée, et de conserver plus d'habitats favorables aux espèces du fait des contacts directs avec la population. Avec la constitution d'un réseau de MFS bénévoles, c'est la démultiplication du temps salarié qui est recherchée. D'autres sessions de formation se dérouleront en d'autres lieux de façon à mobiliser des bénévoles plus éloignés géographiquement des locaux du GMHL, de la SEPOL et de SOS FS.

#### **D. Tables rondes des Médiateurs de France**

Afin de maintenir la dynamique insufflée par les premières tables rondes de mars 2015, il serait bon de réitérer. Mais pour optimiser l'attractivité d'un événement national il est important qu'il ne se déroule pas en même temps ou à quelques jours d'intervalle (question de coût et d'absences répétées du lieu de travail) qu'un autre événement, de plus grande notoriété, et destiné en grande partie au même public. C'est pour cela, et parce que les célèbres Rencontres Nationales Chauves-souris de Bourges ont lieu en mars 2016 que les prochaines Rencontres Nationales des Médiateurs Faune Sauvage auront lieu en mars 2017.

Le Limousin propose d'organiser à nouveau ces tables rondes, qui semblent avoir remporté un franc succès, en modifiant peut-être la formule : participations de corps de métiers comme des psychologues ou des agents de l'ONCFS, mise en place d'une journée ouverte au grand public suivie de 3 jours de tables rondes entre professionnels, visite d'un site aménagé dans le cadre de la MFS...

## **CONCLUSION**

L'action de médiation faune sauvage est très favorable à la conservation des espèces du fait de la possibilité de communiquer avec divers acteurs de terrain (futurs ouvriers du bâtiment, techniciens SNCF, pompiers...) et le grand public afin de proposer des actions concrètes.

L'augmentation puis le maintien du nombre des appels depuis 2007 indique une certaine sensibilisation de la population quant aux questions de la conservation des espèces locales ainsi qu'une amélioration de la communication. Ceci montre également un réel besoin de renseignements de la part du grand public. Toutefois, une carence de l'information est toujours constatée par les personnes appelant le GMHL (difficulté à trouver un interlocuteur, transit par le biais de La Loutre, LNE, le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage, l'ONCFS, mairies, etc.) Malgré l'envoi de plaquettes informatives aux communes et l'amélioration du site internet du GMHL, les appelants ne savent pas toujours vers qui se tourner.

L'année 2016 aura pour but de continuer l'activité de médiation, de développer la formation ainsi que les outils d'information et de multiplier les interventions auprès des professionnels concernés par les problèmes de cohabitation avec la faune sauvage.

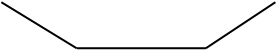
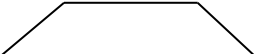

# ANNEXES

Annexe I : Fiche pour les relevés de mortalité faune sauvage

Annexe II : Fiche d'identification des animaux accidentés





N° cadavre		Pour une date, affecter un numéro par cadavre trouvé en commençant à partir de 1. Recommencer à 1 pour chaque jour.
DATE		Date du jour de découverte du cadavre (exemple : 01/06/15)
NOM Prénom		Nom et prénom du découvreur du cadavre
Nom de la voie		Nom de la voie sur laquelle le cadavre a été trouvé (ex : N 141)
PR		Point kilométrique où le cadavre est contacté (ex : PR 56 + 300 m)
SENS		Sens de circulation. Inscrire <b>LA</b> pour le sens Limoges-Angoulême et <b>AL</b> pour le sens Angoulême-Limoges
Espèces/Genre (sexe si connu)		Indiquer l'espèce si vous arrivez à identifier l'animal ; sinon pour l'identification de certaines espèces se référer aux planches distribuées et disponibles dans chaque patrouilleur. Si l'espèce n'est pas identifiable, indiquer la Classe : Amphibiens/Mammifères/ Oiseaux /Reptiles et faites une ou deux photos. Si possible, collecter des plumes si c'est un oiseau, ou le cadavre si c'est un autre animal dans un sac fourni avec un N° de prélèvement. Stocker la dépouille dans votre centre d'exploitation dans un congélateur prévu à cet effet. Sexe : noter <b>F</b> pour femelle et <b>M</b> pour mâle.
N° Pv		<u>Cette case ne doit être remplie qu'en cas de problème d'identification ou pour des espèces cibles.</u> Pour les animaux de tailles raisonnables non identifiables, merci de récolter le cadavre ou des plumes et de lui indiquer un numéro de prélèvement comme ceci : le numéro + initiales du découvreur + la date. Ex : <b>3 DB 01/06/15</b> pour le 3 <sup>ème</sup> cadavre trouvé par Dupond Bernard le 1 <sup>er</sup> juin 2015. Nous viendrons identifier les individus collectés lors de notre prochain passage au CEI.
Loc. chaussée	TPC	Lorsque le cadavre est localisé au niveau du <b>Terre-plein central</b>
	Voie	Lorsque le cadavre est localisé au niveau de la <b>Voie de circulation</b>
	BAU + accot.	Lorsque le cadavre est localisé au niveau de la <b>Bande d'Arrêt d'Urgence ou de l'accotement</b>
Milieu proche	Boisé	Si le milieu proche bordant la route est une <b>forêt ou un bois</b>
	Friche	Si le milieu proche bordant la route est une <b>friche ou un roncier</b>
	Prairie	Si le milieu proche bordant la route est une <b>prairie</b>
	Eau	Si le milieu proche bordant la route est une <b>rivière, un cours d'eau ou un étang</b>
	Culture	Si le milieu proche bordant la route est une <b>culture</b>
Urbain	Si le milieu proche bordant la route est une <b>habitation, un bâtiment, un village</b>	
Config	Déblai	La route au niveau du cadavre est en <b>Déblai</b> 
	Remblai	La route au niveau du cadavre est en <b>Remblai</b> 
	Niveau	La route au niveau du cadavre est à <b>Niveau</b> 
	Mixte	La route au niveau du cadavre est en <b>déblais d'un côté, et à niveau ou en remblais de l'autre</b> 